

**DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
16 septembre 2021**

- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Procès-verbal de la séance du 19 juillet 2021 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance antérieure

2. Covid-19 - Information

Le Conseil communal prend acte des dernières informations relatives au covid-19 présentées par M. le Bourgmestre.

3. Dépôt communal - Information

Le Collège porte à la connaissance du Conseil le rapport de l'inventaire amiante réalisé pour le dépôt communal.

4. Inondations - 15 juillet 2021 - Information

Le Conseil communal prend acte des informations relatives aux inondations survenues le 15 juillet 2021 sur le territoire de la commune.

5. Inondations 15 juillet 2021 - Convention avec le CPAS - Logement d'urgence - Immeuble sis à Maillen, rue de Lustin, 26, (ancien Presbytère) - Ratification

L'ancien presbytère de Maillen a permis de reloger une personne suite aux inondations survenues le 15 juillet 2021 sur le territoire de la Commune.

Il est demandé au Conseil de ratifier la convention d'occupation du bien.

- Durée: 6 mois renouvelable 6 mois
- Loyer: 20% des revenus du locataire

6. Transparence - documents du Conseil communal - Information

Suites aux demandes émanant de l'asbl "Transparencia" et de la presse concernant la mise à disposition au public des projets de délibération, des annexes et de la note explicative avant le Conseil, le Collège souhaite informer les conseillers et les citoyens de la réponse qui y sera apportée.

7. Marché public de fourniture d'un tracteur agricole avec bras faucheur – Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Il est proposé au Conseil communal :

- D'approuver le cahier des charges et le montant estimé (199.650€ TVAC) du marché "Fourniture d'un tracteur agricole avec bras faucheur".
- De passer le marché par la procédure ouverte (publication nationale - tout opérateur économique peut remettre offre)
- De charger le Collège de compléter et d'envoyer l'avis de marché

- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/744-51 (n° de projet 20210045).

Le cahier des charges prévoit la reprise du tracteur FENDT

8. Marché public de services - Etude des voiries communales 2021 - Approbation des conditions de marché, du mode de passation et du montant estimé

Grâce à ce marché de service, la commune disposera d'un cadastre complet et régulièrement actualisé des voiries traversant la commune.

Cela permettra de gérer au mieux les ressources financières disponibles pour l'entretien des voiries et de garantir la transmission des connaissances acquises aux futures générations de techniciens et de mandataires.

Il est proposé au Conseil communal:

- D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché (20.520,00 € hors TVA ou 24.829,20 €, 21% TVA comprise)
- De charger le collège communal de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Étude des voiries communales 2021" par procédure négociée sans publication préalable (le Collège communal choisit les opérateurs économiques qui seront invités à présenter une offre)
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/733-60 (n° de projet 20210009).

9. Marché public de services : renouvellement du portefeuille d'assurances de la commune, du CPAS et de la RCA d'Assesse - Information

Comme demandé, le Conseil communal est informé:

- de la décision du Collège communal du 30 août 2021 approuvant les conditions du marché public conjoint d'assurances
- des documents du marché

Le montant estimé de ce marché s'élève, annuellement, à 215.425,65 €, 21% TVAC, pour les 3 entités (AC - CPAS - RCA) soit pour 4 années d'exécution à un montant de 861.702,60 € TVAC

10. Projet d'acte relatif à l'acquisition pour cause d'utilité publique du mur en pierres sèches de la Chapelle Saint-Roch de Crupet - Convention entre l'ASBL APPEL et la commune d'Assesse - Approbation

Considérant que le mur en pierres sèches situé derrière la chapelle Saint-Roch de Crupet (Rue Pirauchamps, 1 à 5332 Crupet et cadastrée Crupet-Section C-N°83) doit être réparé;

Que la Commune doit être propriétaire du mur pour réaliser les réparations;

Qu'il est proposé au propriétaire du mur de le céder à la commune pour 1€ symbolique;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 15.000€ et qu'ils sont subsidiés en partie par la Province de Namur et par le Service Public de Wallonie;

Tenant compte de ce qui précède, il est proposé au Conseil communal:

- de marquer son accord sur ladite acquisition
- d'approuver le plan dressé par le Géomètre-Expert
- de charger le Comité d'acquisition d'immeubles de Namur de l'acquisition
- d'approuver la convention établie entre la Commune et l'Asbl APPEL désignant l'Asbl APPEL pour intervenir, au nom de la Commune d'Assesse, à l'attribution et à l'exécution du marché visant à la réparation du mur.

11. Demande de permis d'urbanisme 871.1/29.21 - Construction d'un ensemble de logements (immeuble de 10 logements et 4 habitations mitoyennes) Rue Cortil Niche à 5330 SART-BERNARD Cadastré section A n°155/N/2 et 155/C - Cession d'une partie du chemin innomé cadastré section A n°155 C

Le 24 mai 2021, INVEST & CORPORATE SA représentée par Monsieur Pierre-Charles BERRYER dont les bureaux sont situés rue de Wareme n°119 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un ensemble de logements (immeuble de 10 logements et 4 habitations mitoyennes) sur un terrain sis rue Cortil Niche à 5330 SART-BERNARD et cad.sec. A n°155/N/2 et 155/C

La demande comporte une cession d'une partie du chemin innomé cadastré section A n°155 C.
Il est proposé au Conseil communal de constater l'irrégularité de cette demande.

12. Demande de permis d'urbanisation 871.3/01.20 - Création de 9 parcelles pour 9 habitations unifamiliales, Rue Pirot à 5330 SART-BERNARD Cadastré section A n°385/A et 374/C - plan d'alignement, création/cession d'un nouveau sentier et élargissement de la rue Pirot.

Le 11 mai dernier, M. et Mme MONFORT ont introduit une demande de permis d'urbanisation pour la création de 9 parcelles pour 9 habitations unifamiliales, rue Pirot à 5330 SART-BERNARD et cad.sec. A n°385/A et 374/C.

Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord quant :

- Au plan d'alignement proposé;
- A la création et cession d'un nouveau sentier;
- A l'élargissement de la voirie communale rue Pirot;

Condition : déplacement du dévoiement de gauche plus en entrée de rue.

13. Renumérotation du Parc d'Activités Economiques - Décision

Le 12 mai dernier, le Conseil communal a pris acte :

- de l'interpellation de BPOST et du BEP quant à l'anomalie de l'adressage actuel du parc d'activités économiques, jusqu'à l'illégalité pour une partie (auto-attribution de l'adresse par les occupants)
- des nouveaux noms de rue proposés par le Collège communal et validés par la Commission de toponymie
- des étapes de la procédure.

Un courrier a ensuite été envoyé aux entreprises et habitants concernés afin qu'ils puissent faire valoir leurs observations.

Certaines entreprises ont alors proposé de garder au moins le nom de la rue Ernest Matagne.

BPOST et le BEP soutiennent néanmoins que la solution la plus adéquate, pour éviter tout risque de confusion, est de renommer par d'autres noms de rue toutes les artères, sans exception.

Il est demandé au Conseil communal de renommer les rues du Parc d'Activités Economiques d'Assesse, conformément au plan joint au dossier:

- Rue Henri DEBEHOGNE
- Rue Flore BERTRAND
- Rue de l'Industrie
- Rue des Tiges
- Rue des Fours à Chaux

Ces changements seraient effectifs au 1er janvier 2022.

14. Modification budgétaire 2 - année 2021 - Tutelle - Information

Le Conseil communal a adopté en sa séance du 19 juillet 2021 la modification budgétaire n° 2 de l'année 2021.

Cette modification budgétaire a été transmise à la Direction de la Tutelle financière et a été approuvée par celle-ci le 19 août 2021 (notifié le 25 août 2021).

15. La Terrienne du crédit social - Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2021 - ODJ - Approbation

Suite au courriel adressé à la commune le 19 août 2021 informant de la tenue le 21 septembre 2021 d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra sans présence physique, le Conseil est invité :

-à délibérer sur l'ordre du jour

-à désigner pour les futures assemblées parmi les Conseillers suivants :

- Madame Nadia MARCOLINI
- Monsieur Gauthier COOPMANS
- Monsieur Valery GREGOIRE
- Madame Maria-Gina CRISTINI
- Madame Marie BODSON

deux représentants de la majorité et un représentant de la minorité

16. IMIO - Assemblée générale extraordinaire - 28 septembre 2021 à 17h - ODJ - Approbation

Il est proposé au Conseil communal

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire d'iMio (28/9/21): modification des statuts – actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception « inHouse » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.
- de ne pas être représenté physiquement lors de ladite assemblée générale

17. Renouvellement des Conseils cynégétiques - Représentation de la commune - Désignation

Un certain nombre de conseils cynégétiques sont en cours de renouvellement cette année.

Il est très important pour les pouvoirs locaux de pouvoir disposer d'un relais auprès de chacune de ces instances afin de pouvoir faire état de la situation des propriétaires publics et participer à la gestion de la grande et de la petite faune.

C'est pourquoi, l'Union des villes et Communes de Wallonie a lancé un appel à candidature auprès des communes wallonnes afin de pouvoir proposer des candidats aux différents conseils cynégétiques.

La Commune d'Assesse peut désigner un ou plusieurs représentants pour chaque conseil cynégétique se trouvant sur son territoire (Conseil cynégétique de **Ciney-Condroz ASBL** ou du **Bocq-Tailfer**), ou encore choisir de désigner un candidat pour un seul conseil cynégétique.

Il est proposé au Conseil communal de désigner un représentant

18. Règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne de robots-tondeuses - Décision

Le Collège communal propose au Conseil d'adopter un règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des robots-tondeuse qui en interdit l'usage dans tout endroit susceptible de constituer un habitat ou un milieu de vie pour le hérisson et durant la période de la nuit comprise entre deux heures avant le coucher du soleil et deux heures après le lever du soleil.

19. Inasep - Construction d'un collecteur des eaux claires à Assesse - Emprises et zones d'occupation temporaire dans des terrains communaux - Autorisation - Décision

L'Inasep doit réaliser diverses emprises dans des terrains communaux afin de construire un collecteur d'eaux claires à Assesse.

Afin de ne pas entraver la bonne réalisation des travaux, il est proposé au Conseil communal:

- d'autoriser l'INASEP à occuper temporairement plusieurs zones
- de faire acter les emprises par le Comité d'acquisition d'immeubles de Namur:

Les emprises feront l'objet d'un paiement d'indemnités qui seront communiquées à la Commune par le biais d'un projet d'acte de vente transmis par le Comité d'acquisition d'immeubles de Namur.

20. Modification du statut administratif - congé de naissance - Décision

Il est proposé au Conseil, dans un souci d'équité entre les agents contractuels et statutaires, d'intégrer au statut administratif les dispositions de loi-programme du 20 décembre 2020, laquelle prévoit l'allongement du congé de naissance (anciennement congé de paternité) de 10 à 15 jours pour les naissances qui ont lieu à partir du 1er janvier 2021 et à 20 jours pour les naissances qui ont lieu à partir du 1er janvier 2023.

21. Modification du statut administratif - congé parental - Décision

Il est proposé au Conseil, dans un souci d'équité entre les agents contractuels et statutaires, d'intégrer au statut administratif les dispositions de l'Arrêté Royal du 5 mai 2019 modifiant l'Arrêté royal du 29 octobre 1997 relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre d'une interruption de la carrière professionnelle, lequel prévoit la possibilité de l'interruption d'un dixième temps et la flexibilisation des interruptions complètes et à mi-temps.

22. Modification du statut administratif - congé de deuil - Décision

Il est proposé au Conseil, dans un souci d'équité entre les agents contractuels et statutaires, d'intégrer au statut administratif les dispositions de la Loi du 27 juin 2021 allongeant le congé de deuil accordé lors du décès du partenaire ou d'un enfant et flexibilisant la prise du congé de deuil. Ce congé est désormais de 10 jours ouvrables. Des dispositions semblables sont également prises pour les parents d'accueil.

23. Modification du statut administratif - congé exceptionnel pour cas de force majeure en cas de dommages matériels graves aux biens - Décision

Il est proposé au Conseil d'intégrer au statut administratif les dispositions des circulaires wallonnes des 11 février 2010 et 16 juillet 2021, lesquelles prévoient un congé exceptionnel pour cas de force majeure en cas de dommages matériels graves aux biens des agents (dégâts causés à l'habitation par un incendie ou une catastrophe naturelle, par exemple).

24. Convention de mise à disposition d'un informaticien au profit du CPAS - Modification - Approbation

Le 20 décembre 2019, le Conseil communal a décidé d'approuver la convention par laquelle la Commune met à disposition du CPAS Monsieur Guy XHENEUMONT, à raison d'un mi-temps, à dater du 1er janvier 2019.

Considérant que la répartition du temps de travail de Monsieur XHENEUMONT entre les deux entités doit être ajustée; qu'en effet, l'intéressé preste 30% de son temps de travail au profit du CPAS et 70% au profit de la Commune, il est par conséquent proposé de modifier la convention de mise à disposition précitée.

25. Convention de mise à disposition d'une conseillère en prévention au profit du CPAS - Modification - Approbation

Le 20 décembre 2019, le Conseil communal a décidé d'approuver la convention par laquelle la Commune met à disposition du CPAS Madame Lucie LEFEBVRE, à raison d'un mi-temps, à dater du 1er janvier 2019. Considérant que la répartition du temps de travail de Madame Lucie LEFEBVRE entre les deux entités doit être ajustée; qu'en effet, l'intéressée preste 40% de son temps de travail au profit du CPAS et 60% au profit de la Commune, il est par conséquent proposé de modifier la convention de mise à disposition précitée.

26. Rapport administratif 2020 - Information

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment son article L 1122-23, un rapport administratif des affaires doit être rédigé afin de synthétiser la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information.

Le rapport administratif pour l'exercice 2020 couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 est par conséquent transmis aux conseillers communaux.

27. Démission d'un conseiller communal - Acceptation

Il est demandé au Conseil d'accepter la démission de Monsieur Benjamin LEYDER
Il sera procédé à son remplacement lors de la prochaine séance.